

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

'Houkat



Au Puits de La Paracha

'Houkat

« On a purifié en Si'hone » : le Saint-Béni-Soit-Il organise le monde à notre avantage

« C'est pour cela que disent les souverains : venons à 'Hechbone, qu'elle soit bâtie et affermie, la ville de Si'hone. » (21, 27)

La Guémara (Baba Batra 78b) rapporte ce verset et le commente de la manière suivante : « Venons, et faisons le 'Hechbone (le bilan) du monde. » Certains voient dans ce commentaire une allusion supplémentaire :

Dans les versets qui précèdent, il est écrit : « Israël prit toutes ces villes et Israël s'installa dans toutes les villes de l'Emorréen, à 'Hechbone et dans toutes ces banlieues, car 'Hechbone était la ville de Si'hone, le roi de l'Emorréen et il lutta contre le premier roi de Moav et lui prit toute sa terre jusqu'à Arnone. » (21, 25-26)

Rachi explique (cf. la source dans la Guémara 'Houline 60b) qu'il était défendu à Israël de faire la guerre à Moav et de conquérir leur terre. Que fit le Saint-Béni-Soit-Il ? Il incita Si'hone, le roi Emorréen, à livrer bataille contre Moav et à conquérir leur terre. Dès lors, celle-ci n'était plus la possession de Moav mais celle de l'Emorréen, ce qui autorisait désormais les Bné Israël à la conquérir à leur tour. C'est ce que veulent signifier nos Sages lorsqu'ils enseignent ('Houline 60b) que 'Amnone et Moav ont été purifiées par Si'hone'. C'est également ce que signifie le verset : « Car 'Hechbone était la ville de Si'hone (...) et il lutta contre (...) Moav. »

Ce commentaire nous permet de comprendre un principe fondamental concernant nos propres existences. Il nous enseigne en effet comment Hachem conduit les événements et dirige Son monde afin de parvenir à un bon dénouement, suivant Sa volonté suprême. En effet, s'il semble apparemment que ce soit Si'hone, en vaillant guerrier, qui s'attaque à Moav pour la

vaincre et l'ajouter à ses conquêtes, en réalité « Celui qui réside dans les Cieux rit bien de tout cela ». Car ce qui se produit n'est le fruit ni de Si'hone ni de sa vaillance. Mais Hachem se sert de lui comme d'un pion pour parvenir à Ses fins : faire passer des territoires dans les mains d'Israël. « Beaucoup de pensées occupent l'esprit de l'homme, mais c'est (finalement) la décision d'Hachem qui primera. »

A présent, le commentaire de nos Sages rapporté plus haut à propos de Si'hone : « Venons et faisons le bilan du monde » prend tout son sens. En effet, à partir de Si'hone, nous réalisons que dans tous les événements de l'existence, ce n'est pas la main de l'homme qui dirige. Et même s'il déploie toute sorte de ruses et accomplit tous les efforts possibles, il ne pourra jamais obtenir ne serait-ce qu'un centime de plus de ce qui lui a été octroyé par le Ciel.

J'ai entendu d'un Roch Collet l'histoire suivante : il y a un certain temps, des Avrékhim étudiant dans son Collet sont venus de bon matin lui remettre un don de quatre cents chékels pour soutenir le Collet, provenant de son beau-père. Ce Roch Collet avait coutume de ne jamais garder sur lui de l'argent liquide mais de tout déposer sur un compte bancaire. Cependant, ce jour-là, pour une raison inconnue, l'argent demeura dans sa poche. A la fin de l'étude, il décida soudain de donner cet argent à un Avrekh dans le besoin. Il parcourut du regard les centaines d'Avrékhim qui étudiaient et choisit sans raison apparente d'en faire don à l'un d'entre eux. Il s'approcha de lui et lui remit les quatre cents chékels sans savoir lui-même pourquoi il les lui donnait, à lui et pas aux autres. Le lendemain, le compagnon d'étude ('Havrouta) de cet Avrekh aborda le Roch Collet et lui raconta que la veille, au début de l'étude, son 'Havrouta lui avait confié



qu'il s'était engagé à rembourser le jour-même quatre cents Chékels à une caisse de prêt (Gma'h) et qu'il avait retiré à cette fin cette somme de son compte bancaire. Mais, avant qu'il sorte de chez lui, son épouse lui avait demandé quatre cents chékels afin de rembourser une certaine dette et il les lui avait donnés. A présent, il n'avait plus assez d'argent sur son compte afin de retirer une nouvelle fois quatre cents chékels, et il n'avait plus les forces de chercher un autre Gma'h. C'est pourquoi il avait imploré la miséricorde Divine afin de recevoir la somme nécessaire sans avoir à emprunter à nouveau. Et, de fait, elle lui avait été envoyée comme par un ange du Ciel. Ce récit nous montre les miracles accomplis par la Providence Divine. Plusieurs détails de cette anecdote n'avaient apparemment aucune raison d'être, si ce n'est de parvenir à exaucer la requête de cet Avrekh. Dans ce but, toutes les créatures se mirent alors au service de la volonté d'Hachem afin qu'elle se réalise.

Une fois, un pigeon entra dans la maison d'un Rav. Lorsque l'oiseau se rendit compte de ce qui lui était arrivé, il voulut s'échapper en toute hâte par la fenêtre qui lui semblait ouverte. Mais en réalité, comme elle était fermée, il se cogna contre la vitre, se blessa et tomba à terre. Sans se décourager, il reprit son envol vers la fenêtre et se heurta à nouveau violemment contre la vitre pour atterrir une fois de plus sur le sol, contusionné et blessé. Entre-temps, le maître des lieux entendit le bruit des coups et vint voir ce qui se passait. Son cœur s'émua du malheureux volatile et il lui ouvrit la fenêtre en grand. Le pigeon tenta une nouvelle fois de voler vers la sortie et cette fois, il retrouva la liberté. Il pensa à coup sûr qu'il avait enfin réussi à s'évader après avoir subi deux échecs. Mais en réalité, il ne savait pas que tous ses efforts furent vains et qu'il aurait pu se cogner encore toute la journée sans parvenir à quitter les lieux, si quelqu'un ne l'avait pas délivré de sa prison.

Cette anecdote illustre la conduite adoptée par la plupart des gens. Prenons l'exemple d'un homme qui sort travailler : il lui semble

qu'il obtient un résultat à la force de son poignet. La preuve, c'est qu'il entreprend quelque chose et qu'il parvient à ses fins. Parfois, lorsqu'il ne réussit pas du premier coup, il s'obstine jusqu'à y arriver. Il ignore qu'en réalité tous ses actes pourraient très bien le mener à aucun résultat et qu'il ressemble à quelqu'un qui se cogne la tête contre le mur, ce qui n'a pour effet que de le blesser et de le fatiguer. La véritable raison de sa réussite est que dans le Ciel, on lui a ouvert une fenêtre et les portes de la subsistance.

Certes, l'homme est tenu de faire un effort personnel pour subvenir à ses besoins (Hichtadloute) et même en ce qui concerne ce pigeon, s'il ne s'était pas cogné contre la fenêtre, le maître des lieux n'aurait pas pris garde à lui, et ne se serait pas précipité pour l'aider. Cependant, il faut se souvenir qu'il ne s'agit que d'une Hichtadloute afin d'accomplir le décret : « *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* », et que la subsistance obtenue n'a aucun rapport avec les efforts effectués.

Dans notre Paracha (21, 8), Hachem ordonne à Moché : « *Fais toi-même un serpent et place-le en haut d'une perche : quiconque aura été mordu, qu'il le regarde et il vivra.* » La Guémara (Roch Hachana 29a) s'interroge : « Est-ce le serpent qui fait mourir ou qui fait vivre ? Non ! Mais, lorsque les Bné Israël regardaient vers le haut et soumettaient leur cœur à leur Père Céleste, ils étaient guéris et sinon, ils périssaient. »

Une question évidente se pose : si la vie et la mort ne dépendaient pas de ce serpent, pour quelle raison les Bné Israël qui avaient été mordus devaient-ils le regarder et seuls ceux qui le regardaient demeuraient vivants ? Le Saint-Béni-Soit-Il pouvait aussi bien leur ordonner de rester en vie.

Le Imré Emet explique qu'Hachem désirait par-là enseigner que la morsure du serpent elle-même n'était pas la raison du mal occasionné à celui qui avait été mordu (mais la faute qu'il avait commise). La preuve en était que même la guérison pouvait être



apportée grâce à un serpent, lorsqu'on le regardait. Or, il était impossible que le serpent soit à la fois celui qui entraînait la vie et celui qui causait la mort. Il fallait donc forcément en déduire qu'il n'y avait en cela aucun phénomène naturel, mais que tout était le fruit d'un décret Divin : lorsque les Bné Israël fautèrent, ils furent punis et lorsqu'ils se repentirent, ils guérèrent. C'est précisément ce que nos Sages enseignent : « Lorsqu'ils regardaient En-Haut », à savoir qu'ils considéraient la racine de ce qui leur arrivait, qui se situait au-delà de la morsure du serpent.

Le Rambam (verset 9) confirme cette explication. Il affirme : « Lorsqu'un homme concentrait son regard sur le serpent d'airain qui était à l'image de l'agent du mal, il vivait, afin d'enseigner que c'est Hachem qui fait mourir et qui fait vivre. »

Cela va encore plus loin : le Saint-Béni-Soit-Il désire que l'homme fasse une Hichtadloute et que malgré tout, au même moment, il sache que ce qu'il fait ne changera rien, mais que tout est le fruit du décret d'Hachem. C'est de cette manière, explique le Sefat Emet, qu'il faut comprendre pourquoi il fallait regarder le serpent d'airain. Car le Saint-Béni-Soit-Il, dit-il, a accompli en cela quelque chose d'extraordinaire, comme l'affirme le Rambam qui explique (verset 9) que D. a coutume d'agir en guérissant le mal par le mal. C'est ainsi qu'il a introduit dans le serpent destructeur la force de guérir. Cependant, Hachem désirait également qu'en utilisant cette force réparatrice pour guérir son corps, l'homme comprenne que ce n'était pas le serpent qui le faisait vivre. En vérité, écrit le Sefat Emet, le serpent d'airain possédait la force de guérir car le Saint-Béni-Soit-Il la lui avait donnée. Et malgré tout, D. désirait qu'au moment où il utilisait ce remède matériel, le juif fixe sa pensée vers le Ciel et réponde lui-même à cette question : « Est-ce le serpent qui guérit ? »

« C'est vers Toi que j'ai levé les yeux » : le but des miracles, se sentir dépendant d'Hachem

« Le peuple se plaignit de D. et de Moché : 'pourquoi nous avez-vous tirés de l'Egypte pour nous faire mourir dans ce désert ? Car il n'y a point de pain, point d'eau, et nous sommes excédés de misérable pain.' Alors Hachem suscita contre le peuple des serpents brûlants (...) » (21, 5-6)

Les plaintes des Bné Israël paraissent a priori incompréhensibles : comment purent-ils prétendre « il n'y a point de pain, point d'eau », alors qu'Hachem leur faisait pleuvoir chaque jour la manne du Ciel et que le puits les abreuvant venait justement de se renouveler miraculeusement par l'entremise du rocher ?

En fait, explique Rabbénou Bé'hayé, leurs griefs consistaient à dire : tous les peuples de la Terre ont des moyens de subsistance leur permettant de se nourrir à satiété et pendant une longue durée sans avoir à demander : « De quoi allons-nous nous nourrir ? » C'est d'autant plus vrai de l'eau, qui leur est accordée à profusion. Et tout cela ne dépend pas de leurs mérites ou de leurs manquements. Dès lors, protestèrent-ils, en quoi sommes-nous différents des autres nations : pourquoi la manne tombe-t-elle au jour le jour et non pour une longue durée ? Même l'eau, qui est si répandue dans le monde et sans laquelle l'homme ne peut survivre, nous a été retirée lorsque Myriam est décédée. Et nous devons constamment veiller à chacun de nos actes afin qu'ils trouvent grâce aux yeux d'Hachem, pour qu'Il nous accorde Sa bénédiction. Nous voulons que notre subsistance nous soit assurée à l'avance !

La parabole suivante nous permettra d'illustrer la fausseté de tels arguments :

Un homme rencontra un jour son ami qui était en train de prier à haute voix et de demander à Hachem de le faire gagner à la loterie. Le gros lot s'élevait cette même semaine à un million de dollars. Ce dernier



lui expliqua qu'il avait dix enfants et qu'il désirait réserver à chacun d'entre eux cent mille dollars pour leur mariage.

« Si, c'est dans ce but, lui demanda son ami, pourquoi as-tu besoin dès à présent de toute la somme ? Pourquoi ne comptes-tu sur Hachem pour qu'il t'envoie ce dont tu as besoin en temps voulu afin de marier chacun de tes enfants ? »

-Je ne peux pas laisser l'argent chez Lui, lui répondit-il, car s'il m'arrive de proférer de propos médisants ou de commettre d'autres fautes, en un instant, Il me reprendra toute la somme ! »

Que D. nous préserve d'une telle ineptie !

Les Bné Israël furent punis parce qu'ils renièrent les bontés qu'Hachem leur avait prodiguées en leur donnant leur subsistance à travers cette manne tellement noble et élevée. Celle-ci était précisément à la hauteur de cette génération du désert dont les membres étaient comparés aux anges célestes. Et c'est pour cela qu'elle leur fut accordée jour par jour (et non en une seule fois pour une longue durée) afin qu'ils tournent leur regard constamment vers Hachem. C'est en effet en cela que réside la valeur principale d'un homme, comme il est écrit : *« Vois, de même que les yeux des esclaves sont tournés vers la main de leur maître, les yeux de la servante dirigés vers la main de sa maîtresse, ainsi mes yeux sont tournés vers Hachem notre D. (...) »* (Téhilim 123, 2) Il leur fut ainsi reproché de ne pas s'être habitués à placer leur foi et leur confiance en Hachem.

Cela explique également, affirme Rabbénou Bé'hayé, pourquoi ils furent punis sur le champ. Il est en effet écrit : *« Alors Hachem suscita contre le peuple les serpents brûlants (...) »*, et non 'des serpents brûlants', ce qui évoque que ces serpents existaient déjà auparavant comme en témoigne la Torah elle-même (Dévarim 8, 15) : *« A travers ce vaste et redoutable désert, plein de serpents venimeux et de scorpions (...) »* Seulement, jusqu'alors, le Saint-Béni-Soit-Il les protégeait

de tout mal grâce à l'une des sept nuées (qui les entouraient de toute part) et qui tuait ces dangereux reptiles afin qu'ils n'en soient pas affectés (cette nuée avait précisément ce rôle miraculeux). Néanmoins, dès qu'ils se plaignirent de devoir être autant dépendants d'Hachem et voulurent mener la même existence que les autres peuples dirigée par une conduite naturelle, Hachem retira Sa providence, se rangeant ainsi, si l'on peut dire, à leur propre volonté. Ils furent dès lors livrés aux contingences de la nature et aux morsures des serpents brûlants, comme l'implique l'ordre naturel du monde.

Selon cette même idée, le Or Ha'haim explique pourquoi le Saint-Béni-Soit-Il ne voulut pas les guérir immédiatement mais leur ordonna de fixer leur regard sur un serpent d'airain. Il voulait en effet, par cela les éveiller au repentir, pour s'être plaint d'avoir été conduits à travers ce désert aride loin de tout lieu habité où ils auraient pu s'approvisionner en pain et en nourriture. « Parce qu'Hachem, écrit le Or Ha'haim, désire que leurs yeux soient tournés vers D. qui, du Ciel, se préoccupe de leur subsistance et de tous leurs besoins, sans qu'ils ne se reposent sur quiconque en dehors de Lui. Pour cette raison, Il n'écarta pas les serpents et les laissa mordre les Bné Israël, afin qu'ils soient ensuite guéris en tournant leurs yeux vers leur Père Céleste. Hachem désire en effet, que le cœur de Ses enfants soit constamment, sans arrêt, proche de Lui, comme un fils qui compte nuit et jour et à chaque instant, sur son père qui subvient à ses besoins. Dès lors, s'Il les avait conduits à travers des régions civilisées, les Bné Israël n'auraient pas été aussi attachés en permanence à D. Leur subsistance assurée, leur cœur se serait éloigné du sentiment de jouir de la Providence et de celui de la crainte du Très-Haut. »

Une question s'était présentée une fois à Rav Yé'hezkiel Lévinstein : il s'agissait d'un Ba'hour qui était arrivé en âge de se marier et auquel on avait proposé une jeune fille d'une noble famille dont le père était érudit en Torah. Le problème était que l'on exigeait du père du Ba'hour une très grosse somme



d'argent. Rav Yé'hezkiel demanda au Ba'hour si son père était salarié ou indépendant. Lorsque le Ba'hour lui répondit qu'il était indépendant, le Rav lui ordonna : « S'il en est ainsi, dis à ton père de conclure le Chidoukh et de s'engager pour toi à la totalité de la somme exigée par la belle-famille. Et avec l'aide de D., il réussira à honorer ses engagements ! »

Le Ba'hour répondit 'Amen !' et s'enhardit à demander :

« Le Rav pourrait-il m'expliquer quelle différence il y a si mon père est salarié ou indépendant ? »

- Sache, lui répondit-il, que l'abondance de la subsistance est liée à la manière dont l'homme lève ses yeux vers le Ciel. Or, un salarié place sa confiance aussi dans son patron et compte qu'au jour fixé, il lui payera son salaire intégralement. En revanche, le travailleur indépendant place entièrement sa confiance en Hachem et il ressent à chaque instant qu'il dépend de la bonté du Créateur qui lui enverra des clients désirant sa marchandise. Puisqu'il se repose autant sur la bonté d'Hachem, il est donc assuré de Son aide ! »

Il est inutile de préciser qu'il en fut ainsi : le père du Ba'hour étant rescapé de la Choah, il reçut entre les fiançailles et le mariage des indemnités de l'Allemagne dont le montant s'élevait miraculeusement à celui exigé par la famille de la jeune fille !

Le décret de la Torah : une loi sans explication rationnelle

« Ceci est un statut de la Torah, qu'a prescrit Hachem » (19, 2)

Dans le verset est employée l'expression 'le statut de la Torah' pour désigner en fait 'le statut de la vache rousse'. Le Or Ha'Haim explique que la Torah vient évoquer par cela que si l'on accomplit cette Mitsva comme un statut sans explication rationnelle, cela est compté comme si l'on avait accompli la Torah dans son intégralité prescrite par

Hachem. « L'accomplissement d'une Mitsva dans cet esprit, écrit-il, témoigne en effet de notre Emouna et de notre volonté à accomplir toutes les Mitsvot du Créateur (...). Il est possible, ajoute-t-il, qu'Hachem ait transmis cette Mitsva sous forme de 'statut' ('Hok en hébreu, n.d.t), précisément dans ce but. »

En d'autres termes, cela signifie que l'essentiel du travail de l'homme consiste à accomplir les Mitsvot d'Hachem comme un décret royal et non parce qu'il en comprend rationnellement l'explication.

L'injonction « Ceci est un statut de la Torah » vient ainsi nous enseigner à accomplir toutes les lois et les préceptes avec intégrité et sans calcul. Même s'il peut nous sembler que la raison invoquée par la Torah pour définir un interdit ne nous concerne pas, il ne faut pas dire 'je fais exception et cela m'est permis', mais accomplir ce qu'Elle exige de nous, en toute innocence. La Guémara enseigne à ce sujet (Sanhédrine 21b) : Rabbi Its'hak dit 'pourquoi la raison des Mitsvot ne nous a pas été révélée ? Parce que dans deux versets, la Torah en a dévoilé la raison et (à cause de cela) un grand homme a trébuché. Il est écrit (Dévarim 17, 17) : « Il (le roi) ne doit pas non plus avoir beaucoup de femmes, de crainte que son cœur ne s'égare. » Le Roi Salomon se dit 'j'en aurai beaucoup et je ne céderai pas à l'égarement'. Et il est écrit à son sujet (Rois I 11, 4) : « Ses femmes égarèrent son cœur. » Il est écrit (Dévarim 17, 16) : « Seulement, il doit se garder d'entretenir beaucoup de chevaux, afin de ne pas ramener le peuple en Egypte pour en augmenter le nombre. » Le Roi Salomon dit : 'J'en augmenterai le nombre et je ne ramènerai pas le peuple en Egypte', et il est écrit à son sujet (Rois I 10, 29) : « Tout attelage montant d'Egypte revenait à six cents pièces d'argent (...). » Certains cependant, expliquent que le Roi Salomon en regard de son niveau très élevé, n'était pas censé trébucher ainsi, mais dès l'instant où il transgressa les ordres de la Torah, il perdit l'aide du Ciel qui lui revenait suivant son degré de sainteté. Or, sans l'aide d'Hachem, l'homme (aussi grand soit-il) ne peut surmonter son mauvais penchant !



De même qu'au sujet de la vache rousse, Hachem dit « C'est un décret qui vient de Moi et tu n'as pas le droit de le contester ! » (Rachi 19, 2) Cela signifie que l'homme doit se conduire avec une foi intègre même si toutes sortes de difficultés surviennent. Il en est de même au sujet de l'accomplissement des Mitsvot : il doit être le même lorsqu'il s'agit d'un 'statut sans explication rationnelle', dont l'homme finira par voir tout le bien qu'il lui apporte.

Un certain Rav de la génération précédente, qui s'établit après la guerre aux Etats-Unis, raconta une fois que durant les années de la Choah, il réussit à s'enfuir accompagné de son frère, dans la forêt, où il rejoignit un groupe de partisans. Bien que la plupart de ces groupes fussent, en général, composés soit entièrement de juifs soit entièrement de non-juifs, l'habitude était alors qu'un garde soit désigné afin de guetter du haut d'un arbre si des nazis s'approchaient de la forêt. Un jour, le garde aperçut effectivement des soldats. Il se hâta d'aller prévenir tous ses camarades du danger qui les menaçait, de peur qu'ils ne soient capturés et exterminés. Tout le groupe s'enfonça au plus profond de la forêt dans l'intention d'en sortir par l'autre extrémité. Les deux frères de la famille Yafé prirent eux aussi la fuite tant qu'il en était encore temps. Néanmoins, lorsqu'ils arrivèrent en lieu sûr, ils s'aperçurent avec effroi que dans la panique générale, ils avaient oublié leur Tefilines là où ils se trouvaient auparavant. A cet instant, un doute les envahit : d'un côté, ils désiraient revenir sur leurs pas sachant que sinon, ils perdaient leur seule

chance d'accomplir cette Mitsva. Le reste du groupe n'étant composé que de non-juifs, ils n'avaient pas la moindre idée de ce qu'étaient des Tefilines. Qui sait quand ils pourraient à nouveau accomplir cette Mitsva ? D'un autre côté, les partisans les mettaient en garde sur le péril que cela représentait, car il était certain qu'ils tomberaient ainsi dans les mains de leurs ennemis. Cependant, ils décidèrent qu'ils ne pouvaient renoncer à cette grande Mitsva, adviennne que pourra !

Courageusement, ils revinrent au campement d'origine en empruntant des chemins tortueux afin de ne pas éveiller l'attention des allemands. En arrivant, ils furent remplis de joie de voir leurs Tefilines toujours rangés à leur place. Il ne semblait pas que le moindre soldat ennemi ne se trouvât dans les environs. Ils se mirent à prier Min'ha joyeusement, puis ils prirent leurs Tefilines avec amour et s'engagèrent à nouveau dans la forêt pour rejoindre les partisans. C'est alors que se révéla le miracle qui s'était produit en leur absence : devant leurs yeux gisaient morts l'ensemble de leurs compagnons. Il s'avéra que lorsque les allemands s'aperçurent de la fuite du groupe, ils les avaient pris en chasse tandis qu'au même moment, les deux frères faisaient marche arrière en se tenant à l'écart du chemin principal. Tous les partisans avaient été exterminés et seule la vie des deux frères avait été ainsi épargnée grâce au mérite des Tefilines. Ils se rendirent alors à l'évidence que leur fidélité à cette Mitsva comme à un décret sans raison, leur avait fait mériter d'échapper à la mort !

